

REGLEMENTATION RELATIVE A L'ORGANISATION DES LOTOS ASSOCIATIFS.

Ampleur des enjeux

Sur un même loto, chacun des participants doit miser globalement au **maximum 20 €.**

Nature des lots à remporter

Les lots doivent être des biens, des services ou des bons d'achat **non remboursables.**
Les lots ne peuvent pas être des sommes d'argent.

Attention : les lots ne peuvent pas être laissés à l'association par leur gagnant en contrepartie d'une somme d'argent correspondant à leur valeur.